

Commune de Floyon

# *Les Petites Nouvelles de Floyon*

Tout ce qu'il s'est passé sur Floyon

De avril à juillet 2025

Informations pratiques.

Ce qu'il va se passer sur Floyon de août à septembre 2025.



N°109

Juillet 2025

## ***Le Mot de Madame Le Maire***

***Chers Floyonnais et Floyonnaises,***

***Voici enfin l'été qui rime avec vacances, repos, soleil,...***

***C'est le moment idéal pour recharger les batteries. Après de longs mois de grisaille, de pluie, nous attendons avec impatience les soirées qui se prolongent.***

***Je remercie les associations qui ont animé notre village durant cette période estivale:***

- ***l'harmonie municipale avec son concert et sa danseuse orientale***
- ***La chasse avec son ball trap qui a rassemblé les amateurs de tir, ainsi que pour l'organisation des feux de la Saint Jean qui a rassemblé beaucoup de monde***
- ***Le Club sourire qui a rassemblé énormément de monde avec leur traditionnel loto***
- ***FestiFloyon pour l'organisation de la brocante***
- ***Les enfants de l'école, les institutrices et les membres de l'APEF pour la fête de fin d'année***
- ***Les vieux pistons de l'Avesnois avec une ballade en moto, un repas festif, et l'animation de cette journée du 13 juillet***

***Merci à toutes ces associations!***

***Vous savez l'importance que j'attache à notre vie associative.***

***Elle traduit le dynamisme et l'engagement de chaque bénévole.***

***La municipalité continuera à leur apporter son soutien.***

***Enfin, les effectifs aux écoles se maintiennent pour la rentrée de septembre.***

***Bonne vacances***

***Bel été ensoleillé, à toutes et tous***

***Le Maire,  
Evelyne GEBHARDT***

## ***Le Mot de Monsieur ROUSSEAUX Roger 1er adjoint et adjoint aux travaux***

***Chers Floyonnais et Floyonnaises,***

***Ce que l'on a fait, ce qu'on va faire.***

***Le bardage de l'ancienne boulangerie est terminée.***

***Le reste des travaux... à suivre. Pour l'instant, c'est plutôt à l'arrêt.***

***Les tontes sont espacées dans le temps, par contre, il faut arroser.***

***Nous avons entrepris des travaux entretien, rénovation et nettoyage des barrières de pont, des grilles du cimetière, le tour de la place à faire, peintures, huile de lin, les bancs et jeux du terrain multisports, abri et bancs de la salle des fêtes, poncer et lasurer les portes de l'Eglise.***

***Un problème toujours existant, ce sont les haies dans les chemins verts qui ne sont pas faites et certaines font plus de 1.50m de large, ce qui empiète sur les ruelles et empêche le passage pour entretenir les écoulements d'eau et boucher les ornières qui font, par endroits, 40cm de profondeur, la taille de ces haies incombe aux locataires des prairies le long du chemin. Il n'est pas normal de laisser des rappels continuellement.***

***Il y a toujours des briques à vendre à 0.50 euro, des pierres des angles de fenêtres et des fers en Té 6x6x1 L 350 à 1€ le mètre linéaire, des poutrelles I.P.E 160x80L350 à 20€ le mètre linéaire et des rails de chemin de fer L350 à 20€ le mètre linéaire.***

***Bonnes vacances pour tous les villageois qui en prennent.***

***Roger Rousseaux***

# Informations diverses

*Des rires et des pleurs*

## NAISSANCE

Paul LELEU-MAGUET le 2 mai 2025

Eden TISSERANT le 2 juillet 2025

## PACS

Anne-Sophie LENGRAND et Clément LESNE le 12 mai 2025

## DECES

Claudine BERTRAND, née MOREAU le 4 juillet 2025

## Réglementation sur l'usage des canons anti-oiseaux

### Canons effaroucheurs

Les dispositifs sonores utilisés pour effaroucher les populations excédentaires d'oiseaux déprédateurs, essentiellement pigeons, corvidés, étourneaux, ... , **doivent être arrêtés entre 20 heures et 7 heures** du lundi au samedi et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Ces appareils ne pourront se déclencher qu'à raison de quatre détonations par heure (préconisations I.N.R.A.) au maximum. En outre, des distances par rapport aux habitations des tiers et des zones sensibles, de 200 mètres pour les appareils les plus performants (exemple: effaroucheur pyro-optique combinant un bruit et un mouvement, ... ) et de 250 mètres pour les plus anciens (canon horizontal pyrotechnique, appareil utilisant un bruit seul) doivent être respectées.

Quels que soient les dispositifs utilisés, ces derniers ne devront pas être dirigés vers les habitations des tiers les plus proches.

Une distance de 50 mètres des voies ouvertes au public devra être respectée. Par ailleurs, la distance de 100 mètres entre deux effaroucheurs est imposée. La notion d'urgence recouvre notamment les soins aux animaux, les travaux de récolte, la réparation du matériel agricole saisonnier ainsi que les opérations de protection des semis ou de conservation des récoltes

# Informations diverses

## **Horaires d'ouverture et contact de la mairie**

- Le Lundi : de 08h30 à 11h45
- Le Mardi : de 08h30 à 11h45 et de 13h00 à 17h00
- Le Jeudi : de 08h30 à 11h45 et de 13h00 à 17h00
- Le Vendredi : de 08h30 à 11h45

**03 27 59 24 55**

**RAPPEL:** la secrétaire de mairie est présente les lundis et vendredis après-midi mais elle s'occupe de travaux qu'elle ne peut effectuer en recevant du public. De ce fait, la mairie est fermée au public.

La mairie sera fermée aux dates suivantes:

Du 4 au 26 août 2025

Nous vous remercions de respecter ces horaires.

**Adresse mail:**

**mairie@floyon.fr**

**SITE INTERNET**

**<https://mairiefloyon.fr/>**

**PERMANENCE DU MAIRE**

**sur rendez-vous**

## Salle des fêtes et terrain de foot

### Pour louer la salle des fêtes, il suffit de vous rendre en mairie, muni:

- D'une pièce d'identité
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile
- D'un chèque de caution de 200€
- D'un RIB (le tarif de la location sera prélevé 3 semaines avant la date de location)

#### Tarifs:

- pour les habitants de Floyon:
  - Sans vaisselle: 180.00€
  - Avec vaisselle: 230.00€
- pour les personnes hors commune:
  - Sans vaisselle: 230.00€
  - Avec vaisselle: 280.00€

Un forfait de 10.00€ (gaz), l'EDF et l'éventuelle casse feront l'objet d'un titre avec ASAP après la location.

Il vous sera demandé de nettoyer la cuisine, le bar, les WC; et de balayer la grande salle.

Une salle mal nettoyée sera facturée 100.00€

### Pour louer le terrain de foot, il suffit de vous rendre en mairie, muni:

- D'une pièce d'identité
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile
- D'un chèque de caution de 90€
- D'un RIB (le tarif de la location sera prélevé 3 semaines avant la date de location)

#### Tarifs:

- pour les habitants de Floyon: 80.00€
- pour les personnes hors commune: 120.00€

Vous pouvez également louer des tables et des chaises (si elles sont disponibles):

- 1.00€ par table
- 0.20€ la chaise

# Informations utiles

## Réparation/bâtiment/entretiens divers:

Centre Auto Avesnelles: mécanique carrosserie, peinture, réparations toutes marques et vente de véhicules 06.24.98.36.08

Martins Valentin entreprise du bâtiment  
06.87.52.58.37

Dynam'M-O: entretien de la maison, du jardin et petit bricolage 06.48.83.51.61

Mr Dehenry Francis, maçonnerie générale, rénovation ou neuf, chauffage centre électricité, menuiseries, sanitaires et carrelage, 5 rue du Trichon 59219 Floyon, 07.72.27.81.66/03.27.59.28.75

Mr Lahaye André menuiseries et dépannages  
06.07.19.23.14

Mr LAMANT Ludovic, maçonnerie 07.57.18.73.88

Mr Allaire Tristan aménagement intérieur fenêtre  
06.08.13.61.01

## Camping /Chambres d'hôtes

Camping de Chevireuil: location de salle et restauration 07.81.46.19.72

Chambres d'hôtes « le Terrier » Mme Marisa Caroline 10 rue haute zone 59219 Floyon  
07.89.34.25.12

## Infirmiers/pharmacie:

Aurélie Muny, infirmière libérale, 2 route nationale 02260 La Flamengrie, 06.87.11.71.01

Infirmiers libéraux cabinet d'Etroeungt:

- Freddy GROUSELLE 06.76.10.75.90
- Laure GEOFFROY 06.46.68.45.51
- Ludovic PIETTON 06.79.46.33.54

Pharmacie DELSAUX à Etroeungt: 03.27.59.25.25

## Podologue:

M. Thomas Leleu 10 place de la mairie, Floyon, 06 75 73 01 94

## Immobilier:

Gauthier Mory : agent immobilier 59219 Floyon  
06.88.74.47.70

## Aide au quotidien/services à domicile/Bien-Etre

Lalaut traiteur: livraison de repas à domicile  
03.27.61.50.02

ADAR: 03.27.60.35.93

Vital services: portage de repas, petits travaux, jardinage et bricolage: 03.27.65.78.89

Color'Hair Carole Cingland coiffeuse à domicile  
06.16.44.85.93

Le moulin de la détente La Neuville Lès Dorengt  
03.60.52.00.73

## Assistante maternelle

BRONCHAIN Marine 06.42.93.28.73

DAUMERIES Angélique 07.85.84.59.46

## Vendeurs (produits locaux/artisanaux)

L'atelier de la gourmandise: Mme Allaire Adeline pâtisseries et petits fours sucrés et salés sur commande  
06.84.06.73.73

Vente de thé et de miel Mrs Debrauwer Romain et Feutry Quentin 06.48.91.50.87

Mme Drouault Mélanie: viande de bœuf angus, wagyu et veau 100% local élevés en Avesnois, en détail et en colis, sur les marchés de l'Avesnois  
06.25.23.91.11

Mme Crowet Lola : les jardins de Traverse, fruits, légumes, confitures et jus de pommes biologiques de saison et locaux, vente de paniers sur commande, vente à la ferme le mercredi de 17h30 à 19h30 (à la belle saison) 25 grand chemin 07.86.70.78.42

7 La Pause Gauloise: vente de pizzas le dimanche soir place de la mairie 07.71.73.35.87

## AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous vous remercions de vous adresser en mairie, munis de votre livret de famille et pièces d'identité, pour vous enregistrer dans notre fichier population.

En cas d'impossibilité de vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture, vous pouvez nous transmettre ces éléments avec votre adresse sur Floyon par Mail:

mairie@floyon.fr

Merci à tous

## INFORMATION

Une nouvelle assistante maternelle à Floyon qui peut accueillir 3 enfants:

Angélique Daumeries

17 rue de Chevireuil

59219 Floyon

Tél: 07.85.84.59.46

ARCHIVE

1999



# Cross à Etroeungt le 25 avril 2025



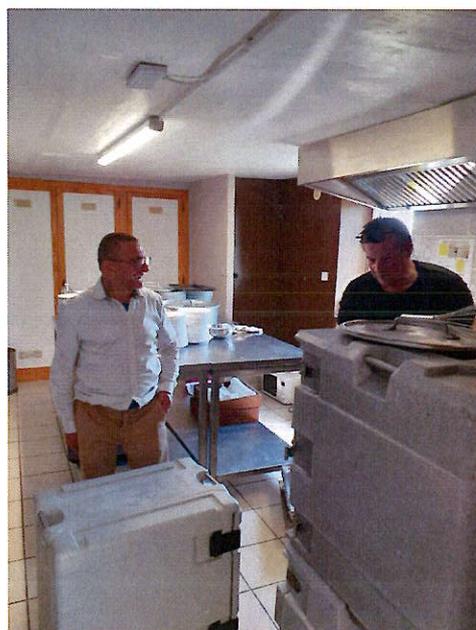
# Cross à Etroeungt le 25 avril 2025



# Cross à Etroeungt le 25 avril 2025



# Repas organisé par la Club Sourire le 27 avril 2025



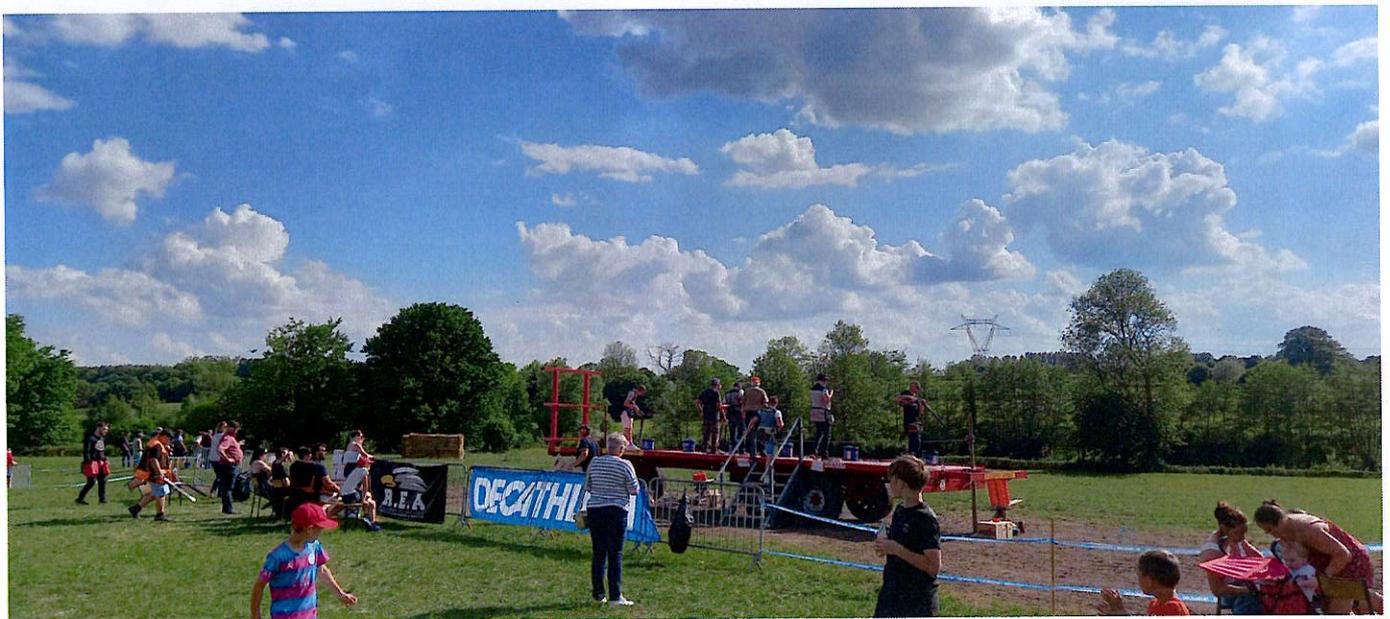
# Défilé du 8 mai 2025



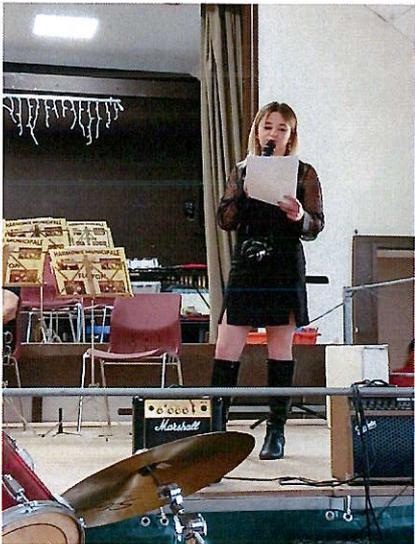
# Ball trap organisé par la chasse les 10 et 11 mai 2025 au terrain de foot



Ball trap organisé par la chasse les 10 et 11 mai 2025  
au terrain de foot



# Concert de gala organisé par la musique le 17 mai 2025



# Loto organisé par le Club Sourire le 9 juin 2025



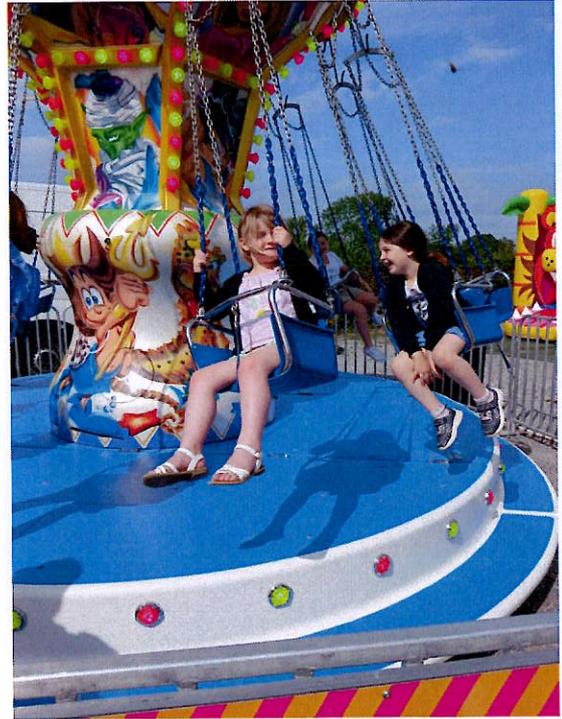
# Fête communale les 14 et 15 juin 2025

## Concert



# Fête communale les 14 et 15 juin 2025

## Brocante ducasse



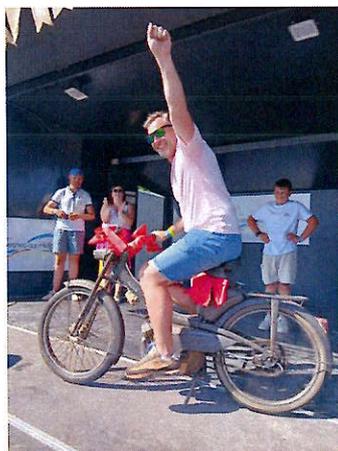
# Feux de la St Jean organisé par la chasse le 21 juin 2025



# Fête des écoles le 27 juin 2025



Randonnée mobylettes et exposition de véhicules anciens, organisés par les vieux pistons le 13 juillet 2025



# Défilé et jeux du 14 juillet 2025







## Votre carte européenne d'assurance maladie

Vous partez bientôt en vacances en Europe, en Suisse ou au Royaume-Uni ?

Voyagez en toute sérénité en commandant votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie 15 jours avant votre départ.**

Elle facilite la prise en charge de vos éventuels soins médicaux nécessaires durant votre séjour.

La carte européenne d'assurance maladie est individuelle et nominative, indispensable à partir de 16 ans, et valable 2 ans maximum.

Elle est utilisable en version dématérialisée depuis l'application **Compte ameli**. Pensez-y !

**Pas encore de compte ameli ?** Créez-le dès maintenant sur [ameli.fr](https://ameli.fr)

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli dans l'**App Store** ou dans **Google Play Store**.



### Commander sa CEAM

Commandez-la via **votre compte ameli**, rubrique « Mes démarches », > « Commander une Carte Européenne d'Assurance Maladie »

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](https://ameli.fr)

## Mon espace santé, le carnet de santé numérique

Mon espace santé est un service public en ligne qui permet de stocker et partager ses données de santé en toute sécurité. Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.

**La confidentialité de vos informations est totalement garantie.**

**Vous décidez de la visibilité des documents hébergés sur Mon Espace Santé.**

Prenez votre santé en main grâce aux 4 rubriques de Mon Espace Santé :

### **Votre dossier médical**

Pour garder tous vos documents de santé à portée de main. **Vos informations, accessibles et protégées**

### **Votre messagerie sécurisée**

Pour échanger avec vos professionnels de santé et transmettre vos documents, dans le respect du secret médical. **Pas besoin de vous déplacer.**



### **Votre agenda médical**

Pour regrouper vos rendez-vous et recevoir des rappels de dépistage et vaccination. **Fini les oublis.**

### **Un catalogue de services et d'applications**

Pour trouver des services de qualité et de confiance référencés par les pouvoirs publics. **Prenez soin de vous en toute confiance.**



### Activer Mon espace santé

Sur ordinateur, tablette ou smartphone, rendez-vous sur votre espace personnel sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr) et cliquez sur « Activer Mon espace santé ».

Pour rendre Mon espace santé toujours plus accessible, l'application Mon espace santé est disponible sur l'**App Store** et **Google Play Store**.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](https://ameli.fr)

3646

Service gratuit  
+ prix appel

[ameli.fr](https://ameli.fr)



## Prévenir c'est agir. Dépistez-vous !

**Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie ! Simple et gratuit**, il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisé :

- **le dépistage du cancer du col de l'utérus**
  - Tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans ;
  - Tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans.
- **le dépistage du cancer colorectal**
  - Tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.
- **le dépistage du cancer du sein**
  - Tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans. La mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.



### Pourquoi se faire dépister du cancer du col de l'utérus ?

- 90% des cancers du col pourraient être évités grâce à un dépistage régulier ;
- Rapide et indolore, réalisé chez un professionnel de santé ;
- Le dépistage est pris en charge à 100%, sur présentation de l'invitation reçue.

Pour en savoir plus : [www.ameli.fr/depistage](http://www.ameli.fr/depistage)



### Quel professionnel de santé peut réaliser un dépistage ?

Pour réaliser un frottis ou un test HPV dans le cadre d'un dépistage, rapprochez-vous :

- d'un médecin généraliste,
- d'un gynécologue,
- d'une sage-femme, etc.



## La Complémentaire Santé Solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

### Comment vous aide-t-elle ?

Vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

### Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur :

[www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur)

*Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?  
Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).*

### Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.



### Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](http://compte.ameli.fr), rubrique « Mes démarches ».

Votre demande est simplifiée, et votre déclaration est automatisée : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

3646

Service gratuit  
+ prix appel

**ameli.fr**



# Circuits courts & Vente directe



Producteurs et transformateurs, ils commercialisent leurs produits en circuit court (vente directe, commerce de proximité, marchés...). Plus d'informations sur le site [parc-naturel-avesnois.fr](http://parc-naturel-avesnois.fr), dans la rubrique "Mangeons local en Avesnois".

AVESNOIS • 59

Marie-Anne Colonval  
06 07 99 11 09

ANDRE • 59

Ferme de Clében\*  
07 83 97 62 57

Elevage Texel Gilain Pirsoul\*  
06 33 21 69 30

AUDIGNIES • 59

La Vallée  
03 27 66 85 59

AULNOYE-AVANTPONT • 59

Les Vergers Tellier  
03 27 60 58 78

BAUVES • 59

L'Happyculteur  
06 41 28 31 73

BAVA • 59

Aux Fraises de Buvignies\*  
06 79 65 82 01

La laiterie du Louvion  
03 27 68 46 29

BAZUEL • 59

Dehauassy  
03 27 84 14 38

BEAUDIGNIES • 59

Vergers de Beaudignies  
09 81 73 12 87

BEAUPORT • 59

La Petite Ferme de Ropsies\*  
06 31 29 94 51

La Ferme du Tout Vent  
03 27 53 24 90

BERTAIMONT • 59

Rucher de Mormal  
06 50 49 29 74

BEUSIGNIES • 59

Pommeraie du Courtil  
03 27 61 60 12

BOULOGNE-SUR-HELPE • 59

Établissement Contesse  
03 27 61 05 89

Christelle et Patrice Contesse  
03 27 58 07 99

Ferme Château Courbet  
03 27 61 18 75

BOLLEAUX • 59

Perlyne  
03 27 77 56 91

BRY • 59

Brasserie de la Pause  
06 68 85 58 59

CARTIGNIES • 59

Ferme de la Corbière  
03 27 61 15 85

Chèvrerie de l'Avesnois  
03 27 60 26 05

CATILLON-SUR-SAMBRÉ • 59

Les Jardins de Liselotte  
06 18 44 06 02

CLAIRFAYTS • 59

Walli Mohebi  
06 89 81 92 36

COILLERE • 59

Ferme Gérard Huchette  
06 10 04 38 10

COUSOLRE • 59

David Jallay\*  
06 84 53 54 61

CROIX-TALUYAL • 59

Lecouvez Sébastien  
06 20 65 66 72

DEMPHENNE-SUR-HELPE • 59

Ferme aux Hironnelles  
06 78 44 39 32

Brasserie des Hauts-de-France  
06 17 87 50 90

DOUPLÉPPE • 59

La Ferme du Château  
03 27 57 80 85

ENGLERONTAIN • 59

L'Ombelle des Saveurs  
03 27 28 97 49

Ferme Duban\*  
06 76 39 60 37

Brasserie Mormal't  
06 07 97 60 95

ETREUNG • 59

Ferme des Bahardes  
03 27 59 24 06

FEIGNIES • 59

La Camérierie  
03 27 39 14 88

FELLERIES • 59

Produits laitiers Lenclud  
06 81 41 46 14

L'instant Boulonnais  
06 12 19 52 77

FERRON • 59

La ferme du Piopot  
06 83 18 92 08

Ruches du Petit Fresseau  
03 27 57 35 11

Ferme du Pont de Sains  
03 27 60 83 83

Nicolas Wiart  
06 71 99 34 41

FERRIERE-LA-GRANDE • 59

Micro ferme de la presse  
mottes  
06 23 67 54 62

FLOURBIES • 59

Miel de la Vallée de l'Hogmiau  
06 72 19 04 79

FLUYON • 59

Les Jardins de traverse  
07 86 70 78 42

PONTAINE-AU-BOIS • 59

Élevage Aurélie Ladrière\*  
06 08 16 77 67

FORESTIEN-CAMBRESIS • 59

Ferme de la Cantraine  
06 72 77 38 05

FRASNOY • 59

Spiruline de la Fresnaie  
06 19 45 04 27

EARL Ferme de l'épinette

HEISSIGNIES • 59

Des légumes au moulin  
06 98 22 99 29

ROGNIES-CHAUSSEE • 59

La ferme de la villa  
des marronniers  
06 29 51 16 44

SOMMESNIÉS • 59

José Harbonnier  
03 27 49 86 31

Le Rucher de l'Abeille noire  
en Avesnois  
06 64 69 35 46

GRAND-FAYT • 59

Jamard Trokay\*  
06 08 85 55 00

Jus de pommes  
Alain Pauchard  
06 75 74 26 64

GUSIGNIES • 59

La Miellerie du Bois  
06 88 69 61 72

Au Baron  
03 27 66 88 61

HAUT-LIEU • 59

Spiruline de Haut-lieu  
06 88 03 52 78

LIGNÉRIÈRES • 59

Chèvrerie Del Ferrière  
03 27 62 30 18

JENLAIN • 59

Brasserie Duyck  
03 27 49 70 03

Le Champ du Moulin  
06.80.51.19.75

La ferme du pigeonier  
07 71 64 44 63

JEUMONT • 59

Les jardins de Quevette  
07 89 81 44 01

JOLIMETZ • 59

Les prés vergers de Jolimetz  
06 61 21 08 95

LANIERIES • 59

Mélanie Drouault  
06 25 23 91 11

Miel de l'Avesnois  
06 20 16 92 21

Au rucher des Infatigables  
07 81 78 27 66

La belle saison  
06 82 73 38 04

Ferme des Preutins  
06 05 16 05 02

Distillerie Relais de la  
Diligence  
06 58 70 88 43

LA-LONGUEVILLE • 59

EARL Dupont\*  
06 37 30 06 43

Brasserie du Gros Chêne  
07 69 81 93 18

LA-ROUILLES • 59

François Delmotte  
06 80 33 15 77



#### AULNOYE-AYMERIES

Les Vergers Tellier  
66 rue de la fontaine  
03 27 60 58 78  
lesvergerstellier.com

#### BAVAY

Aux Fraises de Buvignies  
4, rue des Platanes  
06 79 65 82 01

#### BEUGNIES

La Pommeraie du Courtil  
66 Rue Nationale  
03 27 61 60 12

#### FERON

La Ferme du Pont de Sains  
Route de Glageon - BP 50080  
03 27 60 83 83

## Les Boutiques de l'Avesnois

Ici, le terroir s'exprime avec goût !

Associés au Parc naturel régional de l'Avesnois, les commerçants vous proposent une gamme diversifiée de produits et participent au développement de l'économie locale.

Toutes les saveurs de l'Avesnois réunies dans 11 Boutiques partenaires !

Soyez informés sur les caractéristiques des produits, des savoir-faire locaux, ainsi que des activités de découverte proposées par le Parc.

#### FOURMIÉS

Les Pieds Sur Terre  
23 rue Jean-Pierre Dupont  
07 49 47 20 08

#### GUSSIGNIES

Au Baron  
Fond des Roccs  
03 27 66 88 61 brasserieaubaron.com

#### LE CATEAU CAMBRÉSIS

Les Vergers Tellier  
36, rue Charles Seydoux  
03 27 84 40 61  
lesvergerstellier.com

#### Lycée Agricole de Le Quesnoy

Ferme de Potelle  
17 rue des Tilleuls  
03 27 20 07 40

#### Les Vergers Tellier

88 et 200 route de Valenciennes  
03 27 26 29 06  
lesvergerstellier.com

#### MARAILLES

Les Caves de l'Abbaye  
28, Grand rue  
03 27 77 11 60

#### SAINT-AUBIN

La Ferme du Pont des Loups  
2 rue du Pont des Loups  
03 27 57 84 09  
fermedupontdesloups.fr

#### LE QUESNOY

## Les Restaurateurs de l'Avesnois



Fiers de l'identité culinaire de l'Avesnois, ils travaillent et subliment les produits locaux dans le but de vous faire partager les saveurs de nos terroirs.

Vous retrouverez au menu l'Assiette de l'Avesnois®, un plat principal composé d'au moins deux produits locaux.

#### GUSSIGNIES

Au Baron  
Fond des Roccs  
03 27 66 88 61  
brasserieaubaron.com

#### JOLIMETZ

Le Mormal  
29 rue du Pavé  
09 81 11 75 12  
restaurant-lemormal.fr

#### LANDRECIÉS

Le Lautrec  
27 rue du Gal De Gaulle  
03 27 77 24 10  
lelautrec.fr

#### MARAILLES

Le Temps des Mets  
42 Grand rue  
03 27 77 96 48  
letempsdesmets.e-monsite.com

#### L'Auberge du Moulin des Prés

1, rue du Lieutenant  
03 27 84 75 51  
lemoulindespres.fr

#### MONCEAU SAINT-WAAST

Brasserie la Glorieuse  
246, rue de la Brasserie  
09 50 39 19 08  
brasserie-monceau.com

#### SARS-POTERIES

Le Pavé  
126 rue Jean Jaurès  
03 27 61 63 20  
restaurantlepave.fr

## Frelon à pattes jaunes :

Si vous repérez un nid, contactez nous  
**surtout ne le détruisez pas vous même !**  
Le Parc prend en charge sa destruction

### 3 façons [au choix] de déclarer le nid :

**Sur le site du Parc :**

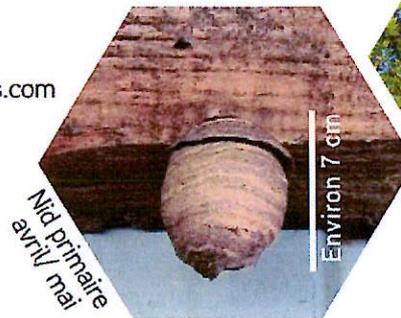
[parc-naturel-avesnois.fr](http://parc-naturel-avesnois.fr)

**Par mail :**

[dominique.pamart@parc-naturel-avesnois.com](mailto:dominique.pamart@parc-naturel-avesnois.com)

**Par téléphone :**

03 27 14 90 86



Si vous souhaitez que le Parc de l'Avesnois prenne en charge financièrement la destruction du nid, **contactez-nous avant tout engagement :**

- 1 Vous repérez un nid sur le territoire de l'arrondissement d'Avesnes ou du Parc de l'Avesnois
- 2 Vous contactez le Parc
- 3 Le Parc missionne un diagnostiqueur frelon afin de confirmer qu'il s'agit bien du frelon à pattes jaunes
- 4 Le Parc missionne un désinsectiseur (retenu dans le cadre d'un marché public) pour détruire le nid (prestation payée par le Parc, dans la limite des fonds alloués)



**Aucune prise en charge financière  
si le nid est détruit par un prestataire  
non mandaté par le Parc de l'Avesnois**



SYNDICAT APICOLE de la VALLEE de L'ECALLON

Financé grâce au fonds vert

LE FONDS VERT  
pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

FRANCE  
NATION  
VERTE  
Agriculture - Mobiliser - Accélérer

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



## Le projet de Charte du Parc 2025-2040 : habitants de l'Avesnois, c'est le moment de vous exprimer !



Les travaux autour du renouvellement de la charte du Parc suivent leurs cours. Après des ateliers de travail avec les élus et partenaires du territoire, après le recueil d'idées auprès des habitants de l'Atelier citoyens, la Charte du Parc a été rédigée collectivement. Les grandes ambitions pour le territoire ont été fixées. Dernièrement, la charte a été soumise à plusieurs avis au niveau national. La Fédération nationale des Parcs, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et l'Autorité environnementale, ont rendu des avis positifs !

### Donnez votre avis !

Du **25 avril au 26 mai 2025** la Charte du Parc de l'Avesnois est présentée aux habitants à travers une procédure d'enquête publique pilotée par la Région Haut-de-France. C'est l'occasion pour chacun de découvrir la Charte, de poser des questions, d'exprimer son point de vue et de faire part de ses remarques.

### Comment donner son avis ?

**Quand ?** du 25 avril au 26 mai 2025

**Où ?** dans l'un des 9 lieux d'enquête publique. Dans les Mairies de Le Quesnoy, Mazinghien, Avesnes-sur-Helpe, Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Aulnoye-Aymeries, Sars-Poteries et à la Maison du Parc à Maroilles.

Pour en savoir plus sur les horaires d'ouverture et les permanences des commissaires enquêteurs ou pour donner votre avis numériquement, scannez le QRCode ci-contre.



Vous pouvez consulter le projet de Charte 2025-2040 sur notre site internet :

[parc-naturel-avesnois.fr](http://parc-naturel-avesnois.fr),  
rubrique #Avesnois2040



Ainsi que les 144 communes du périmètre de révision de la charte



Le Parc naturel régional de l'Avesnois – Maison du Parc « Grange Dimière » - 4, Cour de l'Abbaye, 59 550 Maroilles  
Contact : 03 27 77 51 60 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr) - Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

**moi**  
je recycle!

# Collectons et recyclons dans le Nord-Pas-de-Calais

Pour recycler, respectons les règles de préparation...

●●● Reprisé

Présence de produits sur les parois de la sache



Bidon souillé par des résidus de produit



Bidon fermé



Sache éventrée ou ouverte



**Bidons en plastique**



Produits d'hygiène de l'élevage  
Laitier, des autres élevages et de la nutrition animale

Ouverts, rincés et égouttés



bouchons en sac en sac séparé

**Sacs, boîtes bouchons**



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants

Vidés et pliés



en sac

**Bidons en plastique**



Produits phytopharmaceutiques, fertilisants

Ouverts, rincés et égouttés



bouchons et opercules en sac en sac

**Big bags**



Engrais, amendements, semences et plants de pomme de terre, nutrition animale

Vidés et pliés



en fagot

**Sacs papiers/multicouches**



Semences certifiées et nutrition animale

Vidés à plat, stockés au sec



en fagot

Les reliquats de semences traitées font l'objet de collectes spécifiques, se rapprocher de son distributeur

## Prochaines dates de collecte

- Bidons, big bags et sacs (dont nutrition animale) : 4 et 5 novembre
- PPNU, EPIU et bidons TS : 5 novembre 2025
- Films d'élevage, ficelles et filets, seaux : janvier 2026

Les EVPHEL sont également collectés sur les exploitations par des laitières. N'hésitez pas à vous rapprocher de la vôtre pour connaître les modalités de collecte.

## Contribuez à la protection de l'environnement

Apporter des déchets conformes aux règles de préparation permet de maîtriser les coûts et l'efficacité du recyclage.

Attention : si les consignes ne sont pas respectées, les déchets seront refusés Ou facturés 50€/sache

## Indiquez sur le sac

- Le nom de l'apporteur
- Le lieu de collecte



**AIVALOR**





Depuis plus de 40 ans, l'agence locale de  
**l'UFC Que Choisir - Sambre Avesnois**  
défend les intérêts des consommateurs  
des 151 communes de son secteur.

Aujourd'hui, parce que les  
problématiques de consommation  
évoluent, vous pouvez nous  
rencontrer pour :

- **Sensibilisation, conseil et information** à titre individuel ou collectif)
- **Aide et accompagnement dans la résolution de litige** (*banque, assurance, automobile, alimentation, équipement, eau...*)



3CA : 43 rue Cambrésienne  
59440 Avesnes sur Helpe

Vous pouvez **prendre rendez-vous au 06 47 49 53 81**, pour nous rencontrer à Avesnes/Helpe, dans les locaux de la Communauté de Communes du Cœur Avesnois (3CA) :

**Les mercredis de 14h30 à 16h30**

(sauf vacances scolaires, et hors juillet)

Pour nous joindre :

Mail :

- [contact@avesnois.ufcquechoisir](mailto:contact@avesnois.ufcquechoisir).
- Téléphone : 06 47 49 53 81
- par Courrier : Maison des associations  
13 rue du Progrès  
BP 40037 - 59601 MAUBEUGE

Notre site internet :



# Réunion du Conseil Municipal

**Séance du 12 juin 2025:**

## **2025-015 : règlement de la garderie**

**Changements à compter du lundi 16 juin 2025:**

### Article 6 : tarifs.

La garderie est **exclusivement réservée aux enfants dont les deux parents travaillent ou en situation assimilée** (stage, études, ...).

Les accueils occasionnels seront envisageables, dans la limite des places disponibles, et sous certaines conditions (état de santé de l'adulte s'occupant de l'enfant habituellement, recherche d'emploi, inscription dans l'intérêt de l'enfant).

**La garderie est gratuite le matin.**

**La garderie est payante le soir : 1 euro le soir, peu importe le temps resté.**

**Si les conditions d'accueil ne sont pas respectées, il vous sera facturé :**

**1 euro si l'enfant est coché et qu'il ne vient pas**

**10 euros supplémentaires si l'enfant n'est pas coché et qu'il vient**

**5 euros supplémentaires le quart d'heure au-delà de 17h45**

**En cas d'imprévu, il est impératif de nous prévenir (03.27.59.24.55 mairie ou 03.27.59.21.21 maternelles ou 03.27.59.28.50 élémentaires). En effet, au-delà de 14 élèves, nous devons prévoir un deuxième agent, et ce dernier quitte son poste à 14h00).**

## **2025-016 : règlement de la salle des fêtes**

Pour donner suite à plusieurs remarques et incidents déclarés en mairie, Madame le maire propose de délibérer le règlement de la salle des fêtes et propose le suivant :

*La durée de location est d'une ou deux journées. Le locataire s'engage à se conformer, à respecter et à faire respecter les stipulations du présent règlement.*

*La location donne droit à l'usage de la salle la veille de l'utilisation jusqu'au lendemain après-midi. Les cas exceptionnels ou les demandes particulières seront à étudier.*

*Le versement d'une caution d'un montant de 200 € à l'ordre du Trésor Public sera exigé lors de la signature du contrat de location.*

*Le locataire se mettra en contact avec Mme COLMONT Maria au 03.27.59.29.14 ou BLAMPAIN Betty au 06.22.94.22.86 (barrer l'agent non concerné) responsable communale, qui lui fera visiter et constater le parfait état des locaux avant la prise en charge. Cette dernière expliquera le fonctionnement des appareils équipant la cuisine mise à la disposition du locataire. Un inventaire de la vaisselle et du matériel divers sera effectué avant et après la location. Celui-ci sera signé par le locataire en présence du responsable communal après vérification.*

*Le locataire est entièrement responsable des locaux et du matériel loués. Toute casse de vaisselle et matériel ou différence constatée sera évaluée et facturée à l'utilisateur au prix en vigueur le jour de la réception.*

*Le locataire sera tenu d'installer lui-même les tables et chaises qui lui seront nécessaires, puis de les ranger après utilisation (piles de 10 tables et piles de 10 chaises). Les tables et chaises devront être correctement nettoyées avant rangement. Toutes ces manipulations seront effectuées avec précaution de manière à éviter toute détérioration.*

*La vaisselle, le matériel de cuisine, les frigos, les locaux. La cuisine, scène, bar et WC devront être rendus en parfait état de propreté. La salle en elle-même devra être balayée (une autolaveuse sera passée par l'agent communal) ainsi que les parterres extérieurs de part et d'autre de la salle des fêtes. Le locataire veillera à rendre la vaisselle parfaitement lavée et essuyée. L'ensemble des locaux devra être balayé avant nettoyage. Le nettoyage se fera à l'aide d'un balai-brosse et d'eau savonneuse, terminé par un rinçage à grandes eaux. Un nettoyage déclaré non acceptable devra être réexécuté ou le sera par le personnel communal aux frais du locataire (au tarif de 100€)*

*L'utilisation d'un « pied de gaz », autre que celui en cuisine, est interdite dans les locaux. L'apport de matériel électrique devra être en adéquation avec les normes de sécurité.*

*Il est formellement interdit de modifier les installations existantes pour quelque cause que ce soit, de planter des clous ou punaises dans les murs et boiseries, de coller des affiches, de dérouler des câbles électriques (un câble a été fixé à*

## Réunion du Conseil Municipal

*L'utilisation de pétards et feux d'artifices est rigoureusement interdite à l'intérieur, comme à l'extérieur et aux abords de la salle, de jour comme de nuit. Toutes musiques intérieures excessives ainsi que musiques et danses extérieures à la salle des fêtes sont proscrites. Le locataire veillera à respecter le droit au calme du voisinage et est invité à limiter le volume musical de la sonorisation et à fermer les portes et fenêtres donnant sur l'extérieur. De même lors de la libération de la salle, le locataire fera en sorte d'éviter les claquements de portières, klaxons, rires et discussions intempestifs.*

*Il est interdit de mettre à l'intérieur de la salle des boules de foin ou de paille, pour des raisons de sécurité. Les bacs de fleurs ne sont pas des cendriers. Vous disposez de cendriers sous le préau et devant la salle des fêtes. Vos mégots devront être ramassés s'ils sont jetés au sol. Les cendriers doivent être vidés.*

*Les locataires doivent veiller à ce que les enfants et les adultes ne grimpent pas sur les tables, chaises, vestiaires ou scène. Le locataire est responsable des dégradations.*

*Le matériel et les denrées entreposés dans la salle le sont aux risques et périls des loueurs, notamment les marchandises déposées dans les congélateurs et réfrigérateurs. La Commune décline toute responsabilité en cas de panne de ces appareils.*

*Le tri sélectif reste en vigueur. Des poubelles sont à votre disposition à l'extérieur.*

*Sauf accord entre les parties, les clés seront remises la veille du jour de location par le responsable de la salle et rendues le lendemain de la location.*

*En cas d'incendie, nous vous demandons de sortir, de vous mettre en sécurité au point de rassemblement situé dans le parc de la salle des fêtes ou vous rassembler sur la place de la mairie et d'appeler Madame Évelyne GEBHARDT, Maire de FLOYON au 03.57.56.71.05 / 06.78.39.38.02 ou Monsieur Roger ROUSSEAUX, adjoint aux travaux au 03.27.59.24.82*

Les locataires s'engagent à respecter et à faire respecter la salle elle-même et le matériel qu'elle contient afin que cet équipement, propriété commune de tous les habitants du village, reste propre et accueillant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le présent règlement.

### **2025-017 : Tarification de la salle des Réseaux ou de la salle des fêtes pour service à la population**

Madame le Maire demande aux conseillers de délibérer sur la mise à disposition de la salle des réseaux ou de la salle des fêtes pour les associations extérieures à Floyon qui mettent en place un service à la population.

L'association AP2A, présidée par Fabien LOVELACE, a mis en place des cours de gym pour les seniors les lundi matin.

Elle demande au Conseil municipal de se positionner sur l'accord de l'utilisation et la tarification de la salle des Réseaux, de la salle des fêtes ou du stade pour cette association et les futures associations qui voudraient mettre en place un service à la population.

Elle propose de mettre les locaux à disposition gratuitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 11 voix contre et une voix pour, de mettre les locaux à disposition gratuitement pour toutes les associations extérieures qui mettent en place un service à la personne (gym, danse, ...)

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif à 15€ par mois.

# Réunion du Conseil Municipal

## **2025-018 : Tarification sociale de la cantine scolaire – Dispositif de la cantine à 1 euro - Rentrée 2025 -2026**

L'État verse 3 euros par repas aux communes rurales qui proposent des repas à 1 euro aux enfants des familles modestes. Cette aide est conditionnée à l'instauration d'une tarification sociale dans les cantines scolaires. Dans le contexte de forte inflation, ce dispositif est maintenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Instaure**, à compter du 01/09/2025 la tarification sociale pour un repas à la cantine scolaire suivante :

Quotient familial	Tarif
Tranche 1 : quotient de 0 à 800	0.90€ / repas
Tranche 2 : quotient de 801 à 1000	1.00€ / repas
Tranche 3 : quotient supérieur à 1000	3.50€ pour les maternelles, élémentaires et adultes
	Gratuit pour les stagiaires

## **2025-019 : fixation du tarif des repas de la cantine scolaire à compter du 01.09.2025**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif des repas de la cantine municipale à partir du 01.09.2025 :

- 0.90€ si coefficient familial compris entre 0 et 800
- 1.00€ si coefficient familial compris entre 800 et 1000
- 3.50€ pour tout le monde (maternelles, élémentaires et adultes) si coefficient familial supérieur à 1000
- Gratuit pour les stagiaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'accepter les tarifs des repas de la cantine scolaire proposés par Mme le Maire, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## **2025-020 : recrutement coordonnateur communal pour le recensement de la population 2026**

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Sur le rapport du maire ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil décide, à l'unanimité, de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera Mme VERIE Alexandra, secrétaire générale de mairie.

Le coordonnateur bénéficiera d'une partie de la dotation versée par l'INSEE, soit 30% du total.

## **2025-021 : Recrutement d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2026**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement ;

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu une candidature pour ce poste.

Sur le rapport du maire ;

Après en avoir délibéré

Le conseil décide à l'unanimité la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

De 1'emploi d'agent recenseur, non titulaire à temps non complet, pour la période allant du 15 janvier au 14 février 2026 qui sera M<sup>me</sup> Cathy LENCLUD.

L'agent bénéficiera d'une partie de la dotation versée par l'INSEE, soit 70% du total.

# Réunion du Conseil Municipal

## Informations et questions diverses :

- Madame le Maire demande aux conseillers s'ils veulent reconduire le concours des maisons fleuries en 2026. Les conseillers sont d'accord, mais le règlement sera à revoir.
- Une conseillère demande qu'une rampe pour les personnes à mobilité réduite soit installée au cimetière. Madame le Maire dit qu'elle va vérifier si cela est obligatoire et si tel est le cas, elle demandera des devis.

# **A venir...ça se passera à Floyon le...**

## **Août 2025**

**Le 3: concours de billon en équipe**

## **Septembre 2025**

**Le 20: concert de l'harmonie municipale à 20h00 et remise des prix du concours des maisons fleuries**

## **Novembre 2025:**

**Le 8: soirée déguisée par FestiFloyon**

**Le 11: défilé à 9h45 à l'Eglise**

**Le 29: St Eloi organisé par la Chasse**

